

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA GARDE-ADHÉMAR**
Séance du lundi 24 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 6

Nombre de pouvoir : 3

Nombre de votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 novembre 2025

Etaient présent(e)s : M. LAPLANCHE-SERVIGNE François - Mme MILHAUD Agnès - M. SIMONIN Georges - M. WINAUD-TUMBACH Georges - M. GAMET Jean-François - M. FARJON Jean-Marc - M. MACON François - Mme HERBERT Maria - Mme BESSON-LLORET Véronique

Etaient absent(e)s : Mme COSSIN Sabine - Mme ROLLAND Antoinette - Mme BIDARES-TROCCAZ Emilie - M. FABRE Nicolas - Mme BARBET Christine - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

Pouvoirs : Mme COSSIN Sabine donne pouvoir à M. GAMET Jean-François M. FABRE Nicolas donne pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE François Mme MOINE-DOUMENG Isabelle donne pouvoir à Mme BESSON-LLORET Véronique

Est désigné comme secrétaire de séance : Jean-François GAMET

DÉLIBÉRATION N°2025 - 73 : Demande de subvention « Aménagement du Territoire » auprès du Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre du projet de création d'une bibliothèque municipale dans l'ancienne mairie, avec mise en accessibilité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état d'avancement du projet de création d'une bibliothèque municipale dans l'ancienne Mairie. Le permis de construire combiné à l'Autorisation de Travaux (AT) ont été obtenus le 26 juin 2025.

Le projet prévoit la mise en accessibilité du bâtiment par le réaménagement du parvis de l'ancienne Mairie avec notamment la mise en place d'une rampe d'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

L'intérieur du bâtiment sera équipé d'un élévateur PMR permettant d'accéder à la bibliothèque qui sera située à l'étage. Les travaux porteront aussi sur la mise en accessibilité des sanitaires.

Ces travaux d'accessibilités sont une obligation réglementaire.

Le coût global du projet est de 115 134,00 €. La part dédiée à l'accessibilité représente la somme de 84 860,00 €.

Cette dépense est subventionnable à hauteur de 30% par le Conseil

Départemental de la Drôme dans le cadre de l'Aménagement du Territoire et plus précisément la mise en accessibilité des équipements et bâtiments publics.

Accusé de réception en préfecture
026-212601389-20251124-2025-73-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Un dossier de demande de subvention doit donc être déposé sur la plateforme mesdemarches.ladrome.fr

Dans ces conditions, M. Le Maire propose à l'assemblée délibérante de déposer une demande de subvention d'investissement fixée à 30% du montant éligible des travaux pour un montant estimé de 25 458.00 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental de la Drôme
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental de la Drôme
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Vote : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Fait le 24/11/2025

Le Maire,
François LAPLANCHE-SERVIGNE

Le secrétaire de séance,
Jean-François GAMET

